



VILLE DE SOLLIES PONT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 8 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
1er décembre 2022

Date d'affichage
1er décembre 2022

Délibération n°
2022-77

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Antenne administrative et
comptable – Convention de
donation de l'œuvre «
Renaissance » par l'artiste
ELDEKAN*

Vote pour acceptée

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1
(ROYET Pierre)

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, CHAUCHE Dalel, BLANC Benjamin, CROCE Marc-Edouard, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre .

Procurations :

DELGADO Alexandra donne procuration à RAVINAL Danièle,
NAAL Jean-Michel donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
BESSET Monique donne procuration à FOUCOU Roseline,
LEVEQUE Mickaël donne procuration à CROCE Marc-Edouard,
VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry.

Absents :

MARINONI Audrey.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

En remerciement à la commune de Solliès-Pont représentée par monsieur le Maire pour son accueil lors de la biennale de sculptures 2022, l'artiste sculpteur sur métal ELDEKAN fait en donation l'œuvre « RENAISSANCE » à la commune, d'une valeur de 10 000 euros, dans les conditions précisées dans le projet de convention ci-annexé.

La commune s'engage à prendre en charge les frais de remise en élévation de l'œuvre, pour un montant de 2500 euros TTC.

L'œuvre, une fois restaurée, sera installée aux abords de la future médiathèque, après la réception des travaux, prévus fin 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT que cette donation doit être formalisée par une convention.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et acceptée des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** la convention de donation,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.
- **DIT** que les crédits pour les frais de rénovation sont inscrits au budget.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Madame Huguette BERTRAND
Le secrétaire de séance



Docteur André GARRON
Maire





VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES
TECHNIQUES

République Française
DÉPARTEMENT DU VAR

AR Prefecture

083-218301307-20221208-2022_77-DE
Reçu le 09/12/2022

ANTENNE
ADMINISTRATIVE ET
COMPTABLE

Solliès-Pont, le

CONVENTION DE DONATION DE L'ŒUVRE « RENAISSANCE » PAR L'ARTISTE ELDEKAN

Entre les soussignés :

Docteur **GARRON** André,
Maire de la Commune de SOLLIES-PONT,
agissant en vertu de la délibération du 24 mai 2020,
d'une part,

et

L'artiste **ELDEKAN**,
Sculpteur sur métal,
d'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

En remerciement à la commune de Solliès- Pont représentée par monsieur le Maire pour son accueil lors de la biennale de sculptures 2022, l'artiste sculpteur sur métal **ELDEKAN** fait en donation l'œuvre « **RENAISSANCE** » à la commune, d'un valeur de 10 000 euros..

Dans les conditions précisées ci-après :

ARTICLE 1 – Frais de rénovation de l'œuvre et acompte à la signature de la convention de donation.

La commune s'engage à prendre en charge les frais de remise en élévation de l'œuvre, conformément au devis joint en annexe, pour un montant de 2500 euros TTC.

Un acompte de 50 % sera versé à l'artiste lors de signature de la convention de donation.

Le solde sera versé après l'installation de l'œuvre, aux abords de la future médiathèque de Solliès-Pont, en 2024.

ARTICLE 2 – Socle béton à réaliser par la commune de Solliès-Pont et validation de l'emplacement de l'œuvre.

Un socle en béton devra être réalisé par la commune avant l'arrivée de l'œuvre afin de pouvoir la fixer et la sécuriser.

En concertation entre l'artiste, l'architecte du projet de la médiathèque et la commune, l'emplacement de l'œuvre sera choisi et validé de manière tripartite.

ARTICLE 3 – Engagement de la commune de Solliès-Pont pour l'entretien de l'œuvre.

L'œuvre « RENAISSANCE » sera entretenue par la commune, une remise en peinture avec traitement des points de rouille est conseillée tous les 4/5 ans.

La couleur mise en œuvre par l'artiste sculpteur sur métal ELDEKAN devra être respectée, la référence du code couleur (RAL) sera fournie par l'artiste.

ARTICLE 4 – Plaque commémorative de donation.

La Mairie de Solliès-Pont s'engage à financer la fabrication et la pose d'une plaque en cuivre fixée sur le socle acier de l'œuvre portant l'inscription :

En remerciement à la ville de Solliès-Pont pour son accueil

lors de la Biennale de sculptures 2022

« Renaissance »
acier soudé et peinture
Eldekan
Sculpteur sur Métal

ARTICLE 5 – Vernissage, presse et invitations.

Un vernissage pour l'inauguration de l'implantation de l'œuvre « RENAISSANCE » sera organisé et financé par la Mairie de Solliès-Pont.

Les invitations seront envoyées par la Mairie avec entre autres une liste d'invités de l'artiste.

SIGNATURE DES PARTIES

Fait et signé à Solliès-Pont, le

Docteur André GARRON

Le Maire de Solliès-Pont

ELDEKAN

Sculpteur sur métal

« Renaissance »

Par l'artiste Eldekan
Sculpteur sur Métal



Devis de remise en élévation de l'œuvre « RENAISSANCE »**Pour donation par l'artiste Eldekan
Sculpteur sur Métal
A la commune de SOLLIES-PONT**

- Transport de l'œuvre du lieu de stockage à l'atelier	150 €
- Transport de l'œuvre de l'atelier au sablage	150 €
- Changement du socle détérioré	400 €
- Réparation diverses, écoulement eaux intérieures	150 €
- Sablage total de l'œuvre	400 €
- Mise en peinture couche d'accrochage	250 €
- Mise en peinture couche de finition rouge	600 €

Total rénovation Sculpture :	2 100 €
Livraison et installation	400 €

TOTAL	2 500 € TTC

Conditions de règlement :

50 % à la signature de la convention de donation

50 % à la livraison